SCOLARISATION DES ELEVES MIGRANTS.ES : COMMENT LES DÉFENDRE, LES ACCOMPAGNER COLLECTIVEMENT.

Ce stage s'adresse en priorité aux adhérents.es (ou collègues) désirant s'impliquer localement dans la défense d'un.e de leurs élèves ou d'apporter de l'aide/soutien, dans la lutte collective.
Les stagiaires repartiront avec des outils syndicaux/légaux.

DATES DU STAGE : 21 et 22 mars 2024

DATE LIMITE DE DEMANDE : 21 février

LIEU DU STAGE :
31 rue de la Grange aux belles
75010 Paris

LE PROGRAMME

Jeudi 21 mars

- 9h30 – 10h : **Accueil / Café**
- 10h – 12h30 :
  Stéréotypes et réalités de l'immigration en France.
  Quelles luttes dans l'éducation ? Exemple du RESF, retour sur sa création, ses luttes nationales.
- *12h00 – 14h : **Repas***
- 14h00 – 17h :
  Atelier sur la loi Immigration et les droits des personnes migrantes.
  Accès aux droits fondamentaux. Exemple : la question du logement.

Vendredi 22 mars

- 9h00 – 12h00 :
  Droit de réserve et devoir de discrétion : à quelles règles devons-nous obéir dans l'éducation nationale?
  Études de cas : bourses, cantines, voyages, arrestations, … Comment (ré)agir ?
- *12h00 – 13h30 : **Repas***
- 13h30 – 15h30 :
  Élèves allophones : quelles ressources, quels dispositifs, quelles aides et quelles revendications ?
  Créer un collectif : mise en pratique
  Points sur les victoires et revendications de Sud Éducation.

INSCRIPTIONS

Pour participer à ce stage de formation, vous devez :

1) adresser votre demande de congé de formation à votre hiérarchie avant le 21 février.

2) de signaler votre demande par retour d'email à isp.mandat@sudeducation.org

REMBOURSEMENT

Pour les stages fédéraux, la fédération rembourse jusqu'à 3 adhérent·es par syndicat à raison de 100 % des déplacements + 50€ par nuit et par adhérent·e (sur présentation d'une facture). Au-delà de 3 adhérent·es, les frais sont à la charge du syndicat local.

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION SYNDICALE :

[*Nom*]
[*Prénom*]
[*Fonction*]
[*Établissement*]

Paris, le [*date*]

À [*choix*]
□ *Monsieur/ Madame l'Inspecteur·trice d'académie sous couvert de l'IEN [personnels du 1er degré]*
□ *Monsieur / Madame le·la Recteur·trice sous couvert du / de la chef·fe d'établissement [personnels du 2d degré]*
□ *Monsieur / Madame le·la chef·fe d'établissement [AED]*
□ *Monsieur / Madame le·la Recteur·trice sous couvert du / de la pilote du PIAL [AESH]*
□ *Monsieur / Madame le / la président·e d'université sous couvert du directeur d'UFR / du chef de service [personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche]*

[*Madame / Monsieur*],

En application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif aux congés de formation syndicale dans la fonction publique d'État, je demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de deux jours, en vue de participer à la session de formation syndicale qui se déroulera les 21 et 22 mars 2024 à Paris (10e) sous l'égide du Centre d'Étude et de Formation Interprofessionnel Solidaires (CEFI Solidaires), 31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris.

[*Signature*]